

FAITS MARQUANTS DES OS 34 ET DES GTS : MERCREDI, 15 JUIN 2011

Des groupes de contact et des consultations informelles ont eu lieu tout au long de la journée dans le cadre de l'AWG-LCA, de l'AWG-PK, du SBI et du SBSTA.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (SBI): Au cours du groupe de contact de la matinée, Owens-Jones, le président du SBI, a souligné l'importance du point de l'ordre du jour sur l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) pour les jeunes et les observateurs. Il a appelé à des conclusions rapides et a suggéré l'organisation d'un événement spécial à Durban sur la question. Le président Chowdhury a déclaré que la présente session se concentrera sur la finalisation du projet de conclusions et des termes de références pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. Les parties ont souligné que l'Article 6 de la Convention ne figurera pas à l'ordre du jour de Durban, et ont soutenu la proposition du président pour la tenue d'un événement spécial à Durban.

Le représentant des États-Unis a souligné que les directives et les modèles pour appuyer la conception des stratégies nationales et des plans d'action en vertu de l'Article 6 de la Convention doivent être élaborés «en fonction des circonstances nationales et du contexte national» et a proposé de supprimer le texte sur «l'identification des liens avec le renforcement des capacités et le transfert des technologies», proposition qui a été appuyée par le G-77/CHINE et l'UE.

Après l'approbation des révisions proposées par le G-77/CHINE et les États-Unis, les parties ont convenu de transmettre le texte pour adoption par la plénière du SBI.

RENFORCEMENT DES CAPACITES EN VERTU DE LA CONVENTION (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur le renforcement des capacités en vertu de la Convention, les co-présidents ont attiré l'attention sur le «texte lourdement croché», l'absence de progrès et le manque de temps, et ont posé la question de savoir si les parties préfèrent transmettre le texte à Durban avec des crochets, ou si elles souhaitent reprendre l'ensemble de la question à Durban.

L'UE a appelé à la poursuite de l'examen des deux paragraphes entre crochets portant sur un groupe d'experts sur le renforcement des capacités et sur les indicateurs de performance pour l'examen du renforcement des capacités dans les pays en développement. Les parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur l'un ou l'autre paragraphe; certaines ont suggéré d'améliorer le renforcement des capacités et tandis que d'autres ont proposé la suppression des deux paragraphes. Le co-président Caballero a souligné la nécessité d'éviter la duplication des travaux sur le renforcement des capacités dans le cadre de l'AWG-LCA.

Saint-Kitts, au nom de l'AOSIS, et le JAPON ont soutenu la transmission du texte entre crochets tel quel à Durban, et ont rappelé les efforts importants déjà investis. Le texte entre crochets sera transmis à la plénière du SBI.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée sur le renforcement des capacités au titre du Protocole, les parties ont examiné brièvement le projet de texte de décision et la voie à suivre vers Durban. Les parties ont été en mesure de supprimer un dernier crochet dans le texte d'application, mais n'ont pas fait des progrès sur les crochets dans le préambule. Le texte entre crochets sera transmis à la plénière du SBI.

FINANCEMENT (AWG-LCA): Dans le groupe informel de la matinée sur le financement en vertu de l'AWG-LCA, les parties ont examiné cinq soumissions des parties sur le Comité permanent.

Présentant la proposition de son pays, un délégué a exprimé des préoccupations concernant la représentation juste et équitable au sein du Comité, et a cité en exemple l'absence de représentation inclusive du Groupe de l'Europe orientale, du Groupe de l'Europe occidentale et d'autres Groupes dans le Comité de transition pour la conception du Fonds vert pour le climat. Certains ont fait observer un terrain d'entente sur différentes propositions, ainsi que la nécessité de faire une distinction entre ce qui doit être fait par le groupe et ce que l'on peut demander au Comité permanent d'élaborer, comme par exemple un programme de travail plus détaillé. Un certain nombre de parties ont soutenu une approche fondée sur les travaux du Comité permanent, qui tient compte des conseils objectifs et impartiaux des experts sur les questions liées au mécanisme de financement. Certains ont suggéré que le groupe

se concentre sur la manière dont le Comité peut aider la CdP, notant que le type d'assistance requis pourrait changer avec le temps. Un projet de conclusions sera élaboré.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Dans le groupe de contact de la matinée, les modérateurs des sous-groupes ont présenté les mises à jour sur les progrès accomplis.

À propos de l'UTCATF, Rocha le modérateur, a déclaré que les parties ont convenu d'examiner un nouveau document non-officiel des co-modérateurs qui consolide les options et supprime le texte devenu redondant après la décision 2/CMP.6 (UTCATF), notant que le document en question réduit le texte de négociations de 40 à 12 pages. Il a ajouté que les discussions se poursuivront sur la force majeure.

Concernant le panier de questions méthodologiques, Diouf Sarr, la vice-présidente de l'AWG-KP, a indiqué qu'un document non-officiel sur les paramètres communs a été proposé par le groupe de rédaction. Elle a souligné les efforts entrepris dans le sous-groupe pour simplifier le texte afin de réduire au minimum le nombre d'options. Elle a proposé que le groupe de rédaction poursuive ses travaux sur les nouveaux gaz à effet de serre.

Au cours des discussions, la SUISSE, TUVALU, SAINTE-LUCIE, au nom de l'AOSIS, l'INDE, l'AFRIQUE DU SUD et la CHINE ont appuyé une reprise de la session de l'AWG-KP en septembre ou octobre.

Le représentant du JAPON a souligné qu'en aucune circonstance, ils «n'inscriront jamais leur nouvel objectif en vertu du Protocole de Kyoto». Il a déclaré que le Japon apporte une valeur ajoutée aux discussions sur les règles en raison de son expérience dans leur mise en œuvre, et a noté que les discussions sur les règles dans le cadre de l'AWG-KP sont bénéfiques pour les discussions dans le cadre de l'AWG-LCA.

Le représentant de l'UE a exprimé sa frustration due au fait que, lors des discussions de l'AWG-LCA sur les options juridiques, les parties n'ont même pas permis au modérateur de résumer les options pour la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA. Il a souligné qu'une deuxième période d'engagement dépend «des progrès significatifs» vers un accord global et juridiquement contraignant, et a parlé des "préoccupations graves" sur le fait que la manière dont les options juridiques sont actuellement traitées par les parties n'est pas efficace. À propos du lien entre les règles discutées dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, il a souligné que certaines caractéristiques communes sont nécessaires pour assurer la comparabilité des engagements entre les parties de l'Annexe I qui prennent des engagements en vertu du Protocole, les parties de l'Annexe I du Protocole qui prennent des engagements uniquement dans le cadre de la Convention et les pays de l'Annexe I non-parties au Protocole de Kyoto qui prennent des engagements dans le cadre de la Convention. Il a souligné que l'UE a besoin de la comparabilité des efforts, ou au moins, d'un terrain d'entente pour définir et mesurer les engagements, et a estimé qu'il serait imprudent de partir de zéro sur les règles dans le contexte de l'AWG-LCA, compte tenu de l'ancienneté des règles du Protocole de Kyoto. L'UE a également souligné la nécessité d'une évolution plus profonde des mécanismes de marché. Il a décrit l'examen d'un ensemble de règles communes comme nécessaire à l'amélioration du niveau d'ambition de l'UE.

L'AOSIS a déclaré que les règles du Protocole de Kyoto doivent constituer la base sur laquelle toutes les parties devront s'appuyer. L'UE a déclaré que le fait que d'importantes parties du texte, y compris sur les nouveaux mécanismes de marché et les amendements consécutifs du Protocole n'aient pas

encore été examinées, est «très, très préoccupant». L'AOSIS a appuyé l'examen du texte sur les amendements consécutifs du Protocole.

Les discussions techniques se poursuivront dans les sous-groupes, et le groupe de contact poursuivra l'examen des questions politiques.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: Au cours du groupe de contact de l'AWG-LCA tenu dans la matinée, les modérateurs ont fait des exposés sur les progrès accomplis dans leurs groupes informels. Il y a eu également des échanges des vues sur les futurs travaux.

À propos de REDD+, il a été rapporté, au nom du modérateur La Viña, que les parties ont examiné le financement des actions axées sur les résultats. Un terrain d'entente a été identifié sur l'examen d'un panier d'options de financement flexibles à partir desquelles les pays en développement pourront faire des choix en fonction de leurs préférences nationales.

Pour ce qui est des approches sectorielles, le modérateur Wamukoya rapporté que les parties se sont accordées sur une voie à suivre pour le traitement d'un cadre général, de l'agriculture et des combustibles de soute. Il a déclaré que les parties ont présenté des "éléments constructifs" pour le cadre général et ont considéré le texte provenant de précédentes sessions comme une bonne base pour les discussions sur l'agriculture.

S'agissant de l'atténuation par les pays développés, le co-modérateur Garibaldi a fait rapport sur les discussions concernant rapports biennaux, et a indiqué que les parties ont échangé des vues et ont examiné les aspects techniques des directives pour les communications nationales et les rapports biennaux, y compris la portée, la flexibilité et le calendrier. Il a également souligné les propositions pour l'organisation des ateliers.

Pour ce qui est de l'atténuation par les pays développés, le co-modérateur Garibaldi a indiqué que les questions techniques et politiques ont été traitées, et a souligné que les pays développés ont mis l'accent sur la nécessité de clarté sur les principaux aspects, en particulier sur le financement. À propos du registre des MAAN, le co-modérateur Spilgaard rapporté que les parties ont insisté sur la nature volontaire du registre et ont examiné sa structure, son contenu et les modalités. Il a souligné une compréhension commune de la nécessité de séparer, dans le registre, les MAAN qui ont besoin d'un soutien international et celles qui reçoivent déjà un soutien.

À propos des approches fondées sur le marché et celles non-fondées sur le marché, le modérateur Gaspar Martins a parlé d'un terrain d'entente qui pourrait servir de base pour une décision de la CdP sur les mécanismes de marché et les approches non-fondées sur le marché, et a souligné la nécessité de poursuivre les discussions.

Sur le renforcement des capacités, le modérateur Uosukainen a fait rapport sur les discussions sur les dispositions institutionnelles et a mis l'accent sur les suggestions de certaines parties d'élaborer un document technique et d'organiser un atelier sur l'amélioration du renforcement des capacités. Au sujet du financement, le modérateur Børsting a rapporté que les parties ont échangé des vues sur le Comité permanent, y compris sur son rôle, ses fonctions, sa composition et le lien avec la CdP et d'autres organes. Il a également souligné la nécessité de poursuivre les discussions sur le financement à long terme.

Sur les options juridiques, la modératrice Flores a noté les divergences de vues entre les parties et a indiqué qu'elle préparera une note de synthèse reflétant les discussions.

À propos de l'examen de l'objectif global à long terme, Mukahanana-Sangarwe, vice-présidente de l'AWG-LCA, a indiqué qu'elle a élaboré un rapport de synthèse sur la base des observations des parties, et que de nombreuses parties l'ont considéré comme une bonne base pour la poursuite des discussions. Elle a souligné que certaines parties ont exprimé des préoccupations quant à l'éventualité que les rapports biennaux ne puissent pas être prêts pour l'examen au cours du processus d'examen.

Sur la technologie, le modérateur Uosukainen a souligné les discussions constructives sur les termes de référence et sur la procédure de sélection d'un hôte pour le Centre et le Réseau des technologies climatiques.

Reifsnyder, le président de l'AWG-LCA, a appelé les parties à tenir compte des progrès accomplis dans les groupes informels. Comme alternatives possibles, il a suggéré: d'afficher les textes des modérateurs en ligne; d'inclure les textes dans un document d'information; ou de les joindre au rapport de la réunion, afin de permettre leur traduction dans les langues de l'ONU. Il a également souligné que certaines parties ont proposé des ateliers, notamment sur le registre des MAAN et sur les rapports biennaux, ce qui pourrait être un apport important pour la prochaine session.

L'INDE, avec le BRESIL, TUVALU, l'INDONESIE, la GRENADINE, le MEXIQUE et d'autres, a appelé à la tenue d'une réunion intersessions avant Durban. La COLOMBIE et l'AUSTRALIE ont suggéré qu'il faudra s'y concentrer sur le travail de fond et passer outre les séances plénières d'ouverture et de clôture. L'ARABIE SAOUDITE a exprimé des réserves sur les ateliers intersessions. Le BRÉSIL a suggéré que les ateliers se tiennent en même temps que la session de négociations. SINGAPOUR a souligné que les ateliers doivent s'intégrer dans le processus formel, et non pas le remplacer.

DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES SUR REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles de la matinée sur la REDD+ dans le cadre du SBSTA, les parties ont examiné le projet de texte des co-modérateurs.

Certaines parties ont appuyé l'organisation d'un atelier d'experts sur les niveaux de référence des forêts et les niveaux de référence des émissions des forêts. Plusieurs parties ont appuyé le libellé sur la «participation pleine et effective des parties prenantes», plutôt que la promotion d'une «participation plus large de parties prenantes».

Plusieurs parties ont suggéré d'inclure la référence aux directives pertinentes du GIEC sur les émissions des gaz à effet de serre résultant des forêts par les sources et les absorptions par les puits, les stocks de carbone forestiers et l'évolution des superficies forestières. Une partie a suggéré que l'objectif du MRV doit consister à mesurer la superficie forestière, tandis qu'une autre a fait observer que le MRV ne couvre pas nécessairement toutes les activités de REDD+.

Les parties ont également examiné une annexe du projet de texte, dont le but est de refléter les vues des parties sur les questions examinées. Plusieurs parties ont suggéré d'ajouter des questions à l'annexe. Une partie, appuyée par d'autres, a proposé de supprimer l'annexe, arguant qu'elle ne reflète pas la convergence des vues des parties. Cependant, d'autres parties ont soutenu que l'annexe constitue une bonne base pour faire avancer les discussions et ont suggéré de préciser qu'elle intègre les vues exprimées par les parties. Une autre partie a suggéré de considérer le texte comme un texte du modérateur. D'autres parties ont souligné le fait de priver Bonn de "quelque chose de

tangible" et certaines ont suggéré que l'annexe pourra être utile pour l'élaboration d'un document basé sur son contenu. Les consultations informelles se sont poursuivies.

ADAPTATION (AWG-LCA): Dans le groupe informel de la matinée sur l'adaptation au titre de l'AWG-LCA, les parties ont examiné la note du modérateur sur l'opérationnalisation du Comité d'adaptation. Le modérateur a souligné la nécessité de partir de Bonn avec le texte sous forme de décision et a suggéré de se concentrer sur la présentation d'un projet de texte de décision. Il a invité les parties à un échange des vues sur les modalités et les activités des fonctions du Comité d'adaptation, et a indiqué que cet exercice précèdera la discussion sur la composition du Comité.

Les parties ont exprimé des vues divergentes sur le niveau des détails concernant les fonctions du Comité, et sur l'opportunité de travailler sur une liste exhaustive ou non exhaustive des activités. Plusieurs pays en développement ont préconisé la simplicité, et ont mis l'accent sur l'utilisation des cinq fonctions énumérées dans la Décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), et une partie a suggéré que cela permettra d'éviter «la micro-gestion». Plusieurs parties ont indiqué que le dépassement d'une référence générale ne rentre pas dans le mandat défini par la CdP 16. Un pays développé partie a soutenu l'élaboration des fonctions spécifiques du Comité, estimant que cela est important pour déterminer les compétences requises.

Un autre pays développé a déclaré que le texte doit donner "au moins une indication" des activités envisagées pour le Comité. Notant l'absence d'un consensus, le modérateur a indiqué que le texte sera basé sur la note du modérateur et les soumissions des parties. Les consultations informelles se poursuivront.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Les consultations informelles de l'après-midi sur l'atténuation par les pays développés dans le cadre de l'AWG-LCA ont été centrées sur l'évaluation internationale et l'examen (IAR) et sur les questions de comptabilité associées.

Les parties ont suggéré des apports possibles pour le processus de l'IAR, notamment: les inventaires annuels des gaz à effet de serre; les rapports biennaux; les rapports des équipes d'experts; et les communications nationales. Un certain nombre de pays en développement ont souligné que la fréquence de l'IAR, ainsi que ses exigences ne doivent pas être moins onéreuses que celles de la consultation internationale et l'analyse (ICA). Elles ont également souligné que l'IAR est essentielle pour assurer la comparabilité des efforts d'atténuation par les pays développés.

À propos du respect des dispositions, un certain nombre de pays en développement ont appelé à l'élaboration d'un mécanisme de conformité, tandis que plusieurs pays développés ont soutenu que l'IAR doit être un mécanisme facilitateur et non-punitif. Un pays en développement a déclaré qu'un mécanisme de conformité doit déterminer l'admissibilité pour la participation aux marchés internationaux du carbone.

Sur les règles comptables, bon nombre de pays en développement et plusieurs pays développés ont soutenu les règles communes sur les questions, y compris sur les objectifs, l'année de base, les secteurs, les gaz à effet de serre, la mise en banque et l'échange, et l'UTCATF. Plusieurs pays développés ont appelé à la flexibilité dans l'expression des promesses.

De nombreux pays en développement et un pays développé ont mis l'accent sur le mécanisme d'examen «robuste" du Protocole de Kyoto, et ont déclaré que: l'élaboration des processus de l'IAR doit se baser sur les expériences de l'examen du Protocole. Certains pays développés ont soutenu l'élaboration

l'IAR basée sur le processus d'examen actuel de la Convention. Plusieurs parties ont soutenu un appel à des commentaires, à un document technique révisé et à un atelier technique pré-session comme moyens de poursuivre le traitement de l'IAR avant de Durban.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Dans le groupe informel de l'après-midi sur l'atténuation par les pays en développement dans le cadre de l'AWG-LCA, les parties ont examiné le processus de la consultation internationale et l'analyse (ICA) avec un accent sur: les apports; la base pour l'ICA; la séquence et la portée; les résultats; et les prochaines étapes après Bonn.

Plusieurs parties ont souligné que les rapports biennaux forment la base des apports. Il a également été suggéré que l'ICA doit être fondée sur la mise à jour biennale des rapports et comprendre uniquement les informations sur les mesures d'atténuation non financées.

En ce qui concerne la base de l'ICA, de nombreuses parties ont souligné que l'ICA est distincte de l'IAR, et ne comprend pas un examen ou une évaluation de la conformité. Les parties ont également souligné que l'ICA procède dans un souci de facilitation, de manière à promouvoir la transparence et non pas la comparabilité des efforts, et tient compte de la diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) des pays en développement. Il a en outre été souligné que l'ICA est non-intrusive, non-punitif, respectueuse de la souveraineté nationale et ne comprend pas l'examen de la pertinence des politiques et des mesures nationales. Certaines parties ont également noté que la fréquence et le contenu des rapports des pays en développement dépendent du soutien fourni.

À propos de la séquence et de la portée, plusieurs parties ont posé la question de savoir si l'analyse doit précéder la consultation. Certaines parties ont proposé que le processus de l'ICA comprenne un élément technique et analytique, ainsi qu'une composante consultative et publique, et qu'il sera placé sous l'autorité du SBI et ouvert à toutes les parties. D'autres pays ont souligné que les consultations dans le cadre du SBI sont organisées sous forme de discussions non-confluctuelles et interactives. Certaines parties se sont opposées à l'ouverture des consultations à toutes les parties, et il a été également suggéré que les consultations et les échanges de vues se fassent par écrit. Pour ce qui est du résultat, bon nombre de parties ont appuyé un rapport de synthèse, qui ne traite pas de la non-réalisation.

À propos des prochaines étapes, bon nombre ont appuyé la soumission par les parties, des commentaires sur le processus de l'ICA. Il a été également demandé aux co-moderateurs de tenir compte des points de convergence et de produire un résumé des discussions.

DISPOSITIONS POUR LES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Au cours un groupe de contact de l'après-midi sur les dispositions pour les réunions intergouvernementales, les parties ont examiné les paragraphes en attente d'un projet de texte.

À propos des mesures visant à encourager l'engagement des organismes observateurs à travers, notamment, la directive aux modérateurs des

consultations informelles de proposer l'ouverture des réunions aux observateurs lorsqu'ils estiment que cela ne constitue pas un obstacle aux négociations, l'ARABIE SAOUDITE, l'INDE et d'autres ont suggéré de supprimer le texte ou de modifier le libellé, notant qu'il s'agit de la pratique actuelle et qu'il n'est pas nécessaire d'en tenir compte dans les conclusions du SBI. L'AUSTRALIE a appuyé le maintien de la référence, affirmant

que son inclusion n'impliquera pas le changement des règles actuelles, mais plutôt des conseils aux modérateurs. Il a proposé un autre texte qui reconnaît la règle en vigueur qui empêche l'accès des réunions aux observateurs si nécessaire.

Concernant une demande au Secrétariat de faciliter les interventions des organisations observatrices sans soumission préalable sous forme écrite, l'ARABIE SAOUDITE a fait objection, notant qu'une telle exigence ne devra s'appliquer que dans des circonstances exceptionnelles. À la demande du Secrétariat de permettre le remplacement des noms des représentants désignés dans le système d'inscription en ligne, par les organisations observatrices admises au cours de la réunion, l'ARABIE SAOUDITE a fait opposition, soulignant la nécessité de maintenir l'exigence actuelle du délai de six jours, sauf pour les circonstances exceptionnelles.

Pour ce qui est de la demande de poursuivre les discussions sur, entre autres, l'amélioration du renforcement des capacités et du soutien pour la participation des organisations observatrices, le MEXIQUE et l'AFRIQUE DU SUD ont suggéré que cette disposition devra s'appliquer en particulier aux organisations observatrices des pays en développement. La COLOMBIE a déclaré que le manque actuel de financement pour la participation des délégués des pays en développement doit également être considéré.

Le Secrétariat a ensuite présenté un document non-officiel sur les éléments possibles d'un ordre du jour provisoire de la CdP 17, qui comprend les soumissions par les parties. L'ARABIE SAOUDITE et l'ARGENTINE ont posé la question de savoir si l'examen de cette question relève du mandat du SBI. Les négociations se sont poursuivies dans la soirée.

DANS LES COULISSES

Alors que les délégués terminaient péniblement une autre journée chargée, les séances plénières de clôture imminentes du SBI et du SBSTA prévues pour jeudi exacerbent l'urgence de la résolution d'un certain nombre de questions.

À l'extérieur des salles de négociations, l'intérêt s'était attardé sur la réunion du Bureau. «Nous avons été très pris par ce qui doit se passer entre ici et Durban, mais la réponse de facto est 'pas grand-chose' s'il n'y aura pas une réunion intersessions», a déclaré un délégué préoccupé. Cependant, plus tard dans la journée, l'on pouvait entendre plusieurs délégués soulagés discuter des plans de voyage, et l'un d'entre eux a déclaré en rigolant qu'il «était impatient de porter son chapeau Panama in situ». Pourtant, d'autres délégués ont continué à exprimer leurs préoccupations: «Il n'y a toujours pas de financement pour la réunion intersessions, le Secrétariat a déjà puisé dans ses réserves et il ne reste pratiquement plus de ressources disponibles pour soutenir la participation des pays en développement à la réunion intersessions».

Pendant ce temps, dans le SBSTA, les discussions sur les nouveaux points proposés à l'ordre du jour, mais en suspens, ont également attiré l'attention. Alors qu'il se précipitait vers la salle, un délégué s'est exclamé qu'ils avaient «une chance d'inclure l'eau dans l'ordre du jour». Au moment où la réunion s'achevait sous les applaudissements retentissants, plusieurs délégués rayonnants sont sortis de la salle et ont confirmé l'inclusion de l'eau dans l'ordre du jour, ainsi que la résolution d'un «grand nombre de questions, « y compris, selon un délégué chevronné, la question des «paramètres communs» qui a figuré dans l'ordre du jour pendant des années."